AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-6-69 938426

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C.C.P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° 105 du mois de Juin 1969 — 6 Juin 1969

/ Avertissement /

VIGNE

MILDIOU

Les taches primaires de Mildiou apparues isolément en différentes situations du vignoble et le maintien sur nos régions d'un temps perturbé, justifient une grande vigilance malgré les températures anormalement basses pour la saison. Les risques de contamination augmenteront très rapidement dès le retour d'un temps normal.

Afin de limiter les risques d'extension de la maladie, un nouveau traitement fongicide devra être appliqué avec soin dans la période du 8 au 12 Juin.

VERS DE LA GRAPPE : COCHYLIS - EUDEMIS

L'activité des Tordeuses de la grappe au cours de cette première génération paraît être extrêmement réduite. Dans ces conditions, l'attaque attendue sera faible et un traitement insecticide ne pourrait se justifier que dans les vignobles très exposés. On interviendra à partir du 8 Juin.

Exécuter de préférence une application mixte avec emploi d'un produit de type curatif.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le contrôle de l'activité du Carpocapse à partir des élevages mis en place en différents points de la Circonscription et l'étude des conditions météorologiques, nous permettent d'apprécier les risques d'attaque. Ceux-ci sont actuellement très limités, en raison notamment de la faiblesse des températures diurnes et crépusculaires. En conséquence, le premier traitement insecticide peut encore être retardé, à l'exception toutefois, des vergers situés dans les régions chaudes des environs de COLMAR ou en situation abritée (exposition de BARR notamment). Dans ces régions on opèrera avant le 12 Juin.

.../...

35

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

- CERISIERS -

MOUCHE DE LA CERISE

Compte tenu des émergences notées depuis quelques jours dans notre Station d'élevage, il est à prévoir une attaque imminente de Mouche de la cerise. Un traitement est à réaliser dans les conditions suivantes :

Sur les variétés tardives :

En traitement préventif. Opérer dès réception de la présente note en utilisant un produit à base de D.D.T. (125 g de matière active à l'hectolitre).

En traitement curatif. Intervenir à partir du 12 Juin, en utilisant l'un des produits figurant sur la liste en votre possession.

Tenir compte de la législation en vigueur concernant les délais d'emploi des produits.

Sur les arbres situés en altitude (au-dessus de 300 m) ce traitement pourra être différé de 8 jours.

Les Contrôleurs chargés des
Avertissements Agricoles :
J. BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux :
J. HARRANGER.